

Plagiat

Le plagiat est associé à la notion d'emprunt d'extraits de textes ou d'idées d'un auteur par un autre, qui peut aller jusqu'à la contrefaçon. Opération intertextuelle bien distincte de l'écriture mimétique illustrée par le pastiche ou la parodie, le plagiat avance masqué en tant qu'emprunt non signalé, touchant à la propriété intellectuelle et passible pour cette raison d'un jugement, voire d'une condamnation. En pratique, la qualification du plagiat est délicate et pose de nombreuses questions qui concernent l'originalité, la liberté de création, la circulation des idées tout autant que le statut juridique de l'œuvre et de son auteur, établi dans le Code civil en 1793. Dans le cas [...]

Bibliographie

Marie Darrieussecq, *Rapport de police. Accusations de plagiat et autres modes de surveillance de la fiction*, P.O.L, 2010.

Camille Laurens, « Marie Darrieussecq ou le Syndrome du coucou », *La Revue littéraire*, n° 32, septembre 2007.

Hélène Maurel-Indart, *Du plagiat*, Gallimard, 2011.

Michel Schneider, *Voleurs de mots*, Gallimard, 1985.



Auteur(s) de l'article:
[Hellégouarc'h Pascale](#)

Page:
615

Mots-clés:
[Écritures de soi](#)
[Loi](#)

Pour citer cet article:

Hellégouarc'h Pascale, « Plagiat », dans *Dictionnaire de l'autobiographie*, dir. F. Simonet-Tenant, avec la collab. de M. Braud, J.-L. Jeannelle, P. Lejeune et V. Montémont, Paris, Champion, 2017, p. 615, en ligne, URL : <https://ecrisoi.univ-rouen.fr/dictionnaire/plagiat>, page consultée le 15/07/2025.